

# Biénergie

Électricité et gaz naturel

# R-4169-2021 : Offre concertée de biénergie

Mesure de décarbonation du chauffage des bâtiments énoncée  
dans le PEV 2030

10 novembre 2021

## Un partenariat inédit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

**Urgence d'agir** pour contrer les changements climatiques

Besoin de mettre en place **rapidement** des **actions concertées** afin d'atteindre les cibles de réduction 2030

Volonté clairement exprimée par Hydro-Québec et Énergir de participer à cet **important effort collectif**



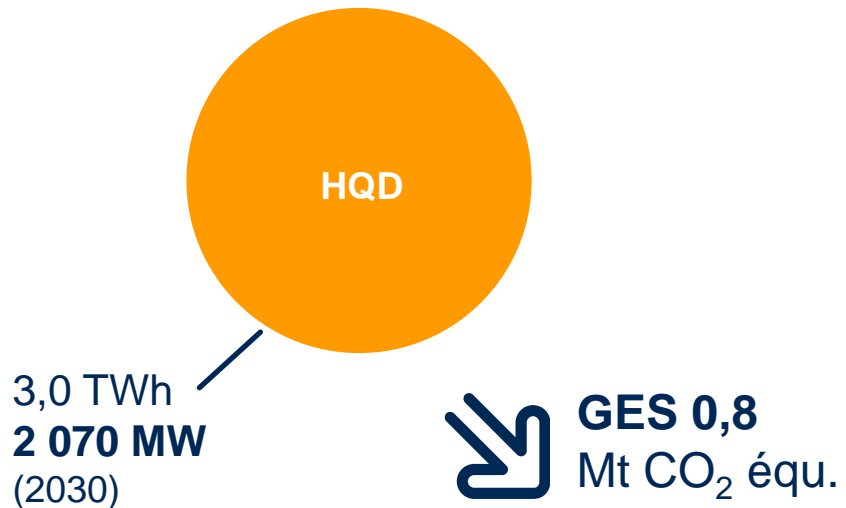
**Proposition  
d'un  
partenariat  
unique et  
d'une offre  
innovante**

## Mise en contexte

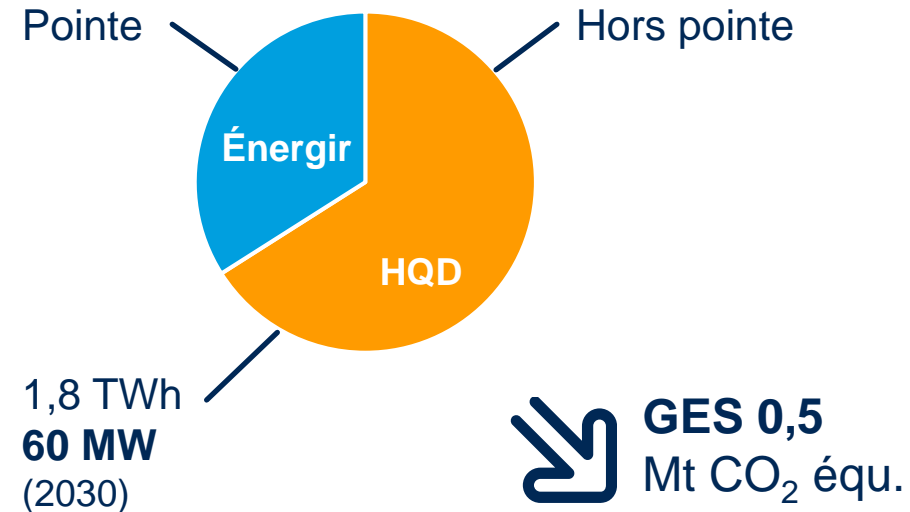
<b>PEV 2030</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancé en novembre 2020</li><li>• Cible québécoise de réduction de GES de 37,5 % en 2030 par rapport au niveau de 1990</li><li>• Objectif commun pour Hydro-Québec Distribution (HQD) et Énergir (les Distributeurs) d'une réduction de 50 % des GES issus du chauffage des bâtiments d'ici 2030, en préconisant une approche minimisant les coûts pour les consommateurs d'énergie</li></ul>
<b>Décret n° 874-2021</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Décret de préoccupations économiques, sociales et environnementales pris par le Gouvernement</li><li>• Électrification complète du chauffage non compatible avec une utilisation optimale de l'électricité pour le Québec</li><li>• Complémentarité des réseaux électrique et gazier : vecteur de réussite pour la décarbonation</li><li>• Partage entre HQD et Énergir des coûts liés à la conversion vers la biénergie</li></ul>
<b>Efforts concertés (l'Offre)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mécanisme visant à équilibrer les impacts tarifaires pour les clients des Distributeurs</li><li>• Offres commerciales encourageant l'installation de systèmes biénergie écoénergétiques</li><li>• Options tarifaires favorisant la conversion vers la biénergie</li></ul>

## Approche biénergie : la solution optimale

Tout à l'électricité (TAE)



Biénergie



Effacement presque complet  
de la pointe grâce à la biénergie

Contribution  
significative  
à l'atteinte  
des cibles  
de réduction  
de GES avec  
peu d'impact  
à la pointe



## Approche à l'avantage des clients

2030 – Manques à gagner	Tout à l'électricité (TAE)	Biénergie*
Hydro-Québec	463 M\$	134 M\$
Énergir	119 M\$	106 M\$
<b>Total des manques à gagner sur la période 2022-2030</b>	<b>2,7 G\$</b>	<b>1,0 G\$</b>

\* Écrêtement de la pointe grâce à la biénergie

Une Offre  
clairement à  
l'avantage des  
clients des  
Distributeurs



## Marchés et usages visés

### Marchés

#### 1 Résidentiel

Ex. : unifamiliale, immeubles à logements

#### 2 Commercial

Ex. : pharmacie, succursale bancaire ou petit bureau

#### 3 Institutionnel

Ex. : jusqu'à un grand CIUSS, école secondaire

- Clients existants d'Énergir et nouveaux bâtiments
  - **Résidentiel et commercial** :  $\leq 15\,000\text{ m}^3/\text{an}$
  - **Institutionnel** :  $\leq 500\,000\text{ m}^3/\text{an}$
- Les balises tiennent compte des solutions technologiques disponibles et du coût pour le client
  - Ne visent pas à exclure des clients mais à identifier ceux ayant le plus grand avantage à y participer

Malgré les balises volumétriques, l'Offre est ouverte à tous

### Usages

- **Chauffage des espaces** : gaz naturel utilisé pour le chauffage des espaces uniquement lorsque la température de permutation sera atteinte
- **Chauffage de l'eau** : conversion complète
- **Autres usages** : aucune conversion

**PHASE 1 : Déploiement débutant avec la clientèle résidentielle (tarif existant, technologie mature)**

## Entente de collaboration

Entente intervenue entre HQD et Énergir visant à encadrer la relation entre les Distributeurs afin de répondre aux objectifs du PEV 2030 et du Décret :

- Engagement à un déploiement de stratégies commerciales visant à assurer le succès de l'Offre
- Partage des coûts découlant de cette mesure de décarbonation entre l'ensemble des clients des Distributeurs (Contribution GES)

Mise en place d'un comité de gouvernance et d'un comité technique afin :

- D'assurer la gouvernance, le bon fonctionnement et la coordination des actions des Distributeurs
- De suivre l'avancement de l'adhésion et de prendre connaissance des données nécessaires à la mise en œuvre de l'Offre

**L'Entente assure la collaboration des Distributeurs pour l'atteinte des cibles et encadre le partage des coûts de la décarbonation**



## Contribution GES

Fruit d'une négociation entre les Distributeurs visant à équilibrer l'impact tarifaire entre leurs clients

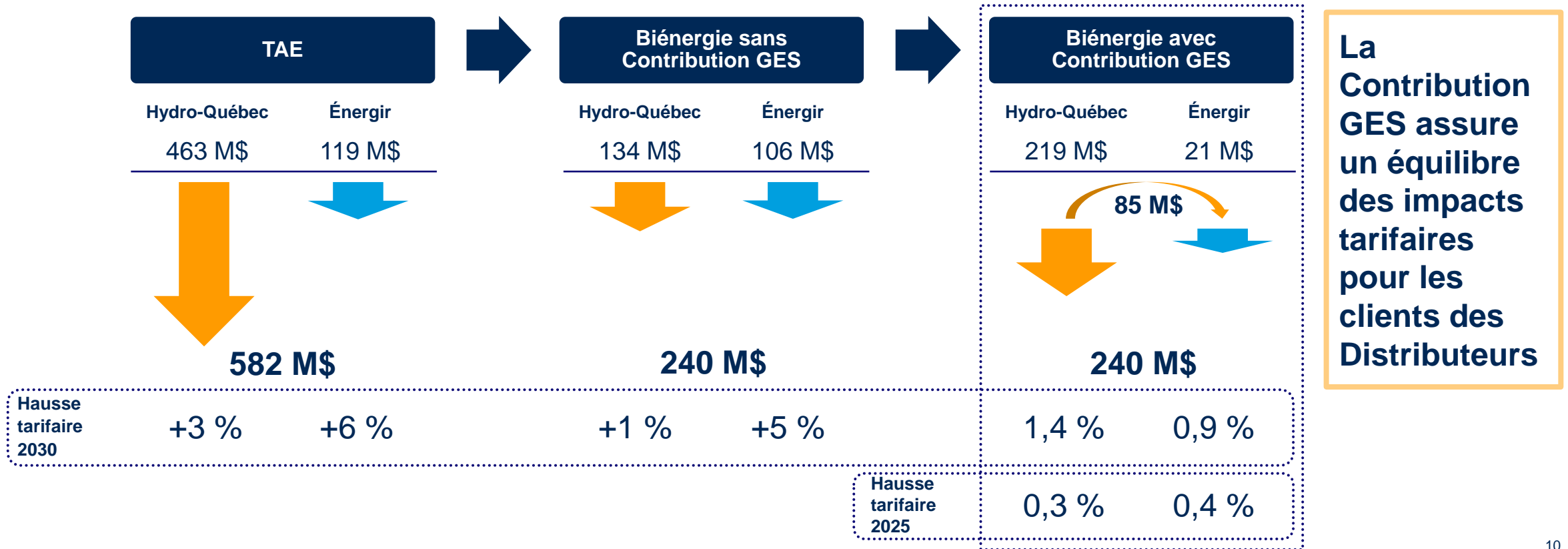
<b>Calculs de la Contribution GES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Grille calibrée afin d'obtenir un montant de <b>85 M\$ en 2030</b> si les volumes de conversion prévus se réalisent (314 Mm<sup>3</sup>)<ul style="list-style-type: none"><li>Établie à partir de la structure dégressive du tarif D<sub>1</sub> d'Énergir</li></ul></li><li>Contribution GES calculée annuellement pour chaque client converti<ul style="list-style-type: none"><li>Montant directement proportionnel au volume réel de gaz naturel converti</li><li>Versement en deux temps</li></ul></li></ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Versée durant 15 années suivant l'adhésion d'un client à l'Offre</li><li>Deux périodes d'adhésion :<ul style="list-style-type: none"><li><b>1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026</b> : Modalités prévues à l'Entente</li><li><b>1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2030</b> : Modalités reconduites ou réévaluées au besoin</li></ul></li></ul>

### Taux applicables au volume converti

Pallier	Borne inférieure	Borne supérieure	Volume	Taux (¢ 2020 / m <sup>3</sup> )
1	0	4 380	4 380	29,0
2	> 4 380	14 600	10 220	21,6
3	> 14 600	43 800	29 200	19,4
4	> 43 800	146 000	102 200	16,0
5	> 146 000	438 000	292 000	13,3
6	> 438 000	1 460 000	1 022 000	11,0

**Contribution GES : mécanisme permettant le partage des coûts de la décarbonation**

## Contribution GES



## Incitatifs et commercialisation adaptés

Essentiels pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES et augmenter significativement la pénétration de la biénergie :

- **Incitatifs** pour encourager les clients à adhérer à l'Offre :
  - **Modifications aux conditions de service des Distributeurs**
    - HQD : Annulation des frais associés aux travaux électriques
    - Énergir : Annulation du supplément pour service de pointe
  - **Mesures de soutien pour réduire le surcoût lié aux équipements**
    - Appuis financiers aux clients admissibles par HQD et Énergir
    - Aides financières à venir par le SITÉ
- **Commercialisation ciblée et concertée pour :**
  - **Mettre en valeur les avantages environnementaux et économiques**
  - **Établir la notoriété et encourager l'adhésion à l'Offre**

**Merci !**

